

## Projet 8 : Aménagement des bas-fonds

### i- Justification

Dans la commune de Covè, la pression démographique entraîne la réduction des superficies cultivables disponibles par exploitant agricole. A cela, s'ajoute l'appauvrissement des sols des terres de barre constituant 35% de terres disponibles à Covè. Il faudra également ajouter les sols rouges sur grès, difficilement utilisables à des fins agricoles à cause de leur faible épaisseur, de leur taux de pierrosité et de leur situation sur pente souvent forte ; ils sont à réserver à la forêt. Tout cela contraint les producteurs à s'adonner de plus en plus aux cultures des bas-fonds. Cette situation n'offre guère aux producteurs qu'une alternative, celle de l'intensification des cultures auxquelles les terres de bas-fonds peuvent répondre. C'est ce qui justifie la forte pression sur les périmètres aménagés de Koussin-Lélé. D'où la nécessité d'aménager d'autres bas-fonds, ceux de Houen-Hounso et de Laïnta-Cogbé.

Il faut ajouter que les deux bas-fonds ci-dessus cités font l'objet d'arène de conflits entre les agriculteurs autochtones et les éleveurs peuls transhumants. Ceci suppose que l'aménagement de ces deux bas-fonds devra prendre en compte la nécessité de concilier les intérêts des uns et des autres pour coller à la quête de la légalité liée au phénomène de la transhumance. L'aménagement de ces deux bas-fonds devra donc permettre de disposer de terres de cultures et en même temps de terres de pâturage.

### ii- Analyse des acteurs

Acteurs	Intérêts	Influences probables	Rôles/Responsabilités
Producteurs	Facilité de production des cultures de riz et de légumes Aménagement réduit	Abandon des bas-fonds aménagés	Participation financière - Organisation en groupements viables capables d'entretenir les aménagements et de gérer l'eau et les facteurs de production
Conseil Communal	Extension des cultures de bas-fonds - Emplois Maîtrise du cadre institutionnel sur les périmètres aménagés ; Accroissement substantiel des richesses communales par exportation des produits	Réticence pour la réalisation du projet	Identification et choix des bas-fonds à aménager - Information et mobilisation des riverains pour leur participation - Elaboration des règles d'accès et d'utilisation des terres aménagées
Partenaires	Amélioration des conditions de vie des populations de la Commune	Retard de contribution	Participation financière
Propriétaires fonciers des terres de bas-fonds	Crainte de la perte de droit de propriété sur les terres - Résistance à l'aménagement	Accaparement des terres aménagées	Cession durable des terres de bas fonds à aménager
Organisation des producteurs	Organisation des producteurs qui opèrent dans les bas fonds Organisation de l'accès des producteurs aux intrants	Capitalisation de l'expérience de Koussin-Lélé	Appui institutionnel aux groupements capables de distribuer les terres aménagées et l'eau, et de gérer les intrants
Prestataires	Intérêt dans la caution solidaire des producteurs sur des terres aménagées	Encouragement ou découragement des producteurs	Contribution à l'organisation des producteurs de bas fonds

### iii- Objectif du projet : Valoriser les ressources des bas-fonds

### iv – Impacts attendus du projet

On distingue les impacts sur les bénéficiaires et les impacts sur le développement communal

### - Impacts sur les bénéficiaires

- Intensification des cultures de bas-fonds
- Meilleure gestion des ressources en eau pour la production agricole
- Amélioration des rendements des cultures des bas-fonds
- Possibilité de culture en toute période de l'année
- Amélioration des revenus des producteurs
- Réduction des aléas climatiques
- Réduction des risques de maladies

### - Impacts sur le développement communal

- Disponibilité de produits de bas-fonds sur les marchés locaux, surtout en contre saison
- Amélioration de la contribution des producteurs aux réalisations communales

### v- Analyse des options

#### Présentation des options

Résultat	Options
R4 : Les bas-fonds de Laïnta-Cogbé et de Houen-Hounso sont aménagés	O1 : Le CC suscite la poursuite de l'aménagement sur le périmètre de Koussin Lélé <b>O2 : Le CC entreprend une étude de faisabilité et amorce l'aménagement des bas-fonds à Laïnta-Cogbé et à Houen- Hounso</b>

#### Choix des options

Critères		Capacités organisationnelles requises ; faisabilité	Faisabilité financière	Durabilité appropriation locale	Equité	Genre	Total	Observations
Options	Option 1	5	4	5	2	4	20	
	Option 2	5	3	5	4	3	21	<b>Retenue</b>

#### Option retenue : Options 2

La stratégie retenue pour l'aménagement des bas-fonds vise à accroître l'accès des producteurs à la terre et à diversifier sur le plan spatial les bas fonds aménagés. C'est pourquoi, nul autre que le conseil communal ne pourra garantir l'équité dans la mise en œuvre de l'aménagement des bas fonds. Mieux, les bas fonds constituant les arènes de conflits sanglants entre les agriculteurs autochtones et les éleveurs peuls transhumants, le CC demeure l'autorité locale compétente pour concilier les intérêts des uns et des autres au cours de la mise en œuvre de l'aménagement, en particulier dans les bas fonds de Houen-Hounso et de Laïnta-Cogbé.

### vi- Rôles de la Commune dans la réalisation du projet

Le Conseil Communal doit suivre le montage des dossiers et la recherche de financement. Il doit aussi assurer le règlement des problèmes fonciers autour des bas-fonds à aménager et la mise en place d'un cadre institutionnel durable pour la gestion des terres dans les bas-fonds.

vii- Tableau synoptique de planification

A3R4	Indicateurs	Sources de vérification	Responsabilité technique	Période de réalisation					Coût global	Responsabilités financières		
				04	05	06	07	08				
<b>Projet 8 : Valorisation des potentialités agricoles des bas-fonds</b>												
R4 : Les bas fonds de Laïnta cogbé et de Houen-Hounso sont aménagés	150 ha de bas-fonds sont aménagés pour la culture du riz à Laïnta-Cogbé et 20 ha de bas-fonds pour les cultures maraîchères à Houen-Hounso	Mairie	CeRPA CC							Conseil Communal	Bénéficiaires	Partenaires
Activités 1- Identification et choix des bas-fonds à aménager (PM : critères techniques et fonciers)	Au moins 1 bas-fond à Laïnta-Cogbé et 1 bas-fond à Houen-Hounso sont aménagés pour les cultures et le pâturage	CA	CeRPA CC	680.000					680.000	680.000		
2- Information et mobilisation des riverains pour leur participation à la réalisation de l'aménagement	Au moins 1 séance de sensibilisation par arrondissement	PV de séance de sensibilisation	CC CA/CV	80.000					80.000	80.000		
β- Etude de dossier et adjudication	Au moins 2 dossiers étudiés avant adjudication	PV de délibération	CC/CeRPA	680.000					680.000	680.000		
4- Réalisation d'étude technique	80% de réalisation de l'étude technique	Rapport d'expert	CC/CeRPA	8.500.000	8.500.000				17.000.000	5.100.000		11.900.000
5- Exécution de l'aménagement	100% des 150 ha à Laïnta-Cogbé et des 20 ha à Houen-Hounso sont aménagés	Rapport de réalisation CA et CV Groupes Cibles	CC/CeRPA		42.500.000	42.500.000			85.000.000	8.500.000	4.250.000	72.250.000
6- Mise en place des groupements de producteurs pour la gestion et l'accès aux	Au moins un groupement de producteurs par bas-fond	CeRPA CA Mairie	CC/CeRPA			340.000			340.000	340.000		

parcelles aménagées et à l'eau												
Total				9.940.000	51.000.000	42.840.000			103.780.000	15.380.000	4.250.000	84.150.000

### Détails des coûts

**Activités (Coût total = 103780000F)**

**1. Identification et choix des bas-fonds à aménager : 680000 F**

- Bureau d'étude ou ONG

**2. Information et mobilisation des riverains pour la réalisation de l'aménagement (80000 F)**

8 personnes (3 techniciens, 2 membres du CC, 2 CA, 2 CV et 1 crieur)

Forfait : 8 personnes x 2500 F/pers. x 2 séances x 2 localités = 80000 F

**3. Etude de dossier et adjudication : 680000 F**

**4. Réalisation de l'étude (17000000 F)**

**5. Exécution de l'aménagement (85000000 F)**

- 500000 F/ha x 170 ha = 85000000 F

**6. Mise en place des groupements de producteurs pour la gestion et l'accès aux parcelles et à l'eau (340000 F)**

- 5000 F x 34 j x 2 = 340000 F